

# LE LIEN



## Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La rentrée scolaire s'est bien passée, avec des effectifs globalement constants. L'utilisation du numérique (tableau numérique, accès à l'internet) est devenue cette année une évidence pour les classes élémentaires. Dans ce cadre, il a fallu renforcer la sécurisation des systèmes informatiques de l'école, d'une part en terme de stabilité de fonctionnement, et d'autre part en terme d'accès à l'information. Cette sécurisation n'est pas complètement achevée, et fera l'objet de nouvelles interventions.

Toujours concernant l'école, la réflexion sur les rythmes scolaires est engagée, en particulier avec le corps enseignant, et le conseil d'école. Pour la Municipalité, une discussion s'est engagée avec les communes du territoire auxquelles nous sommes liés par des actions communes.

La décision de proposer de revenir à 4 jours, ou de rester à 4,5 jours par semaine devra être transmise à l'inspection de l'académie la mi-janvier 2018.

Concernant les travaux, le city-stade a été achevé, avec la mise en place des panneaux grillagés tout autour du plateau sportif.

Pour les travaux de la route de la Vallée, de la rue de la Croix Saint Michel, et les systèmes de ralentissement rue Pierre Marie Josse (au niveau du salon de coiffure, et de la boulangerie), l'entreprise titulaire du marché a été choisie lors du dernier conseil municipal.

Les travaux vont commencer au début du mois de décembre, et devraient durer environ deux mois. Néanmoins, en fonction de la météo, il est possible que des travaux de finition pour la rue de la Vallée n'interviennent qu'au mois de mars ou avril.

Enfin, pour la poursuite de l'ADAP (agenda d'accessibilité programmée), plusieurs aménagements ont déjà été effectués. La prochaine sera la réalisation d'une rampe d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite qui va être construite sur la partie latérale de l'église.

Dans le cadre de la révision du PLU, l'inventaire des zones humides est achevé. Cela est le résultat du travail de la commission ad hoc constituée à cet effet. Le document est consultable en Mairie. Une réunion publique a été organisée pour présenter les résultats de cet inventaire. A l'issue, le conseil municipal devra se prononcer quant à la suite à donner.

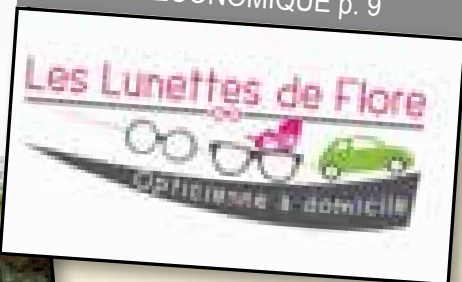
Toujours pour le PLU, le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) est en cours d'élaboration. Ce document décrit les grandes orientations de développement de la commune pour les quinze prochaines années. La commission urbanisme et le groupe de travail communal en charge du PLU vont très prochainement avoir à étudier les détails du PADD, avant sa présentation au conseil municipal.

Le Maire

VIE MUNICIPALE p. 3-8



VIE ÉCONOMIQUE p. 9



VIE SCOLAIRE p. 10



L'équipe pédagogique

VIE CULTURELLE p. 11



VIE PRATIQUE p. 16-19



SANTÉ PUBLIQUE p.21-22



## Dossier

De jeunes graffeurs lasséens

p. 12 à 13

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	membres de la commission communication
Tirage	700 exemplaires
Impression	Imprimerie Castelbriantaise



« Didier Le Chénéchal Maire de Lassy,  
Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs  
les conseillers municipaux vous convient aux vœux de la nouvelle année  
le samedi 20 janvier 2018 à 18h salle Joseph Legendre »

### Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mardi		16h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	

### Parution du prochain bulletin Le Lien N°138

Parution du prochain bulletin de janvier/février/mars 2018 semaine du 12 février 2018.

Les articles pour Le Lien n° 138 sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : [adjoint3.lassy@orange.fr](mailto:adjoint3.lassy@orange.fr) pour le vendredi 5 janvier 2018. **Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN.**

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.

# LA VIE MUNICIPALE

## Comptes rendus des conseils municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

### Séance du conseil municipal du 6 septembre 2017

#### • SUBVENTIONS.– FINANCES : RECETTES DES AMENDES DE POLICE

Par délibération du 13 janvier 2017, le Conseil Municipal a sollicité le Conseil Général pour obtenir une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police, pour des aménagements de sécurité rue de la Vallée.

Au cours de sa réunion du 29 mai 2017, la commission permanente du Conseil Général a arrêté la liste des communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant. La commune de Lassy figure parmi les bénéficiaires pour un montant de 4 000 €. Afin que l'octroi de cette subvention soit définitif, il est demandé à la commune de délibérer pour accepter la somme proposée et s'engager à réaliser les travaux prévus dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la subvention de 4 000 € du Conseil Général au titre des amendes de police et s'engage à faire réaliser les travaux dans les meilleurs délais.

#### • SUBVENTIONS.– FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Franck NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des finances, a présenté les propositions de la commission Finances réunie le 28 août 2017 concernant les demandes de subvention aux associations.

La politique, engagée par l'Etat, de baisse des dotations vers les communes se poursuit (un nouvel effort de 13 milliards est demandé aux collectivités d'ici la fin du quinquennat (ref. la gazette des communes 17/07/2017), le Conseil Général qui arrête de verser toutes aides pour le fonctionnement des TAP, le coût direct des TAP (cette année en partie atténué par la mise en place d'un tarif pour les utilisateurs de ce service), le surcoût, lié aux nouveaux rythmes scolaires, de la participation de la commune au centre de loisirs les bruyères et la perspective de l'exonération de la taxe d'habitation pour 80 % de la population (même si elle est compensée à l'euro prêt, mais pour combien de temps, perte d'une possibilité de hausse de la taxe et cette compensation évoluera-t-elle avec l'augmentation de la population ?) limitent fortement les marges de manœuvre de la commune.

Tous les acteurs de la vie municipale doivent en prendre conscience. Cependant, la municipalité ne souhaite pas pénaliser les associations c'est pourquoi il est proposé de reconduire les subventions de fonctionnement 2016 en 2017.

Association	2017
Club des ajoncs <i>Subv excep</i>	527.73 €
ACCA <i>piégeage</i>	252.60 € 250.00 €
Pont de pierres	300.00 €
Travail manuel	600.00 €
Aide aux devoirs <i>subv excep</i>	160.00 € 40.00 €
Sourire malgache	379.07 €
CPG CATM	200.00 €
Vitagym	950.00 €
APE	588.81 € 112.00 €
FCBL	1 700.00 €
Petit lasséens	- €
Yoga <i>subv excep</i>	300.00 €



#### Subventions pour les organismes de formation.

organisme	Nombre d'élèves sur la commune		subvention
Chambre des métiers 35	5	5 x 31.57 €	157.85 €
MFR GOVEN	2	2 x 31.57 €	63.14 €
CCI 35	1	1 x 3.57 €	31.57 €

# LA VIE MUNICIPALE

Sécurité routière : habituellement nous versons une subvention de 100.00 € à la sécurité routière. Régulièrement, l'école de Lassy est conviée à inscrire une classe au « permis vélo » lorsque l'animation a lieu sur la commune de Goven.

L'antenne de la sécurité civile basée à Bruz, doit renouveler un véhicule de 1ers secours à personnes (coût prévisionnel : 32 000 €), elle a donc fait un appel à don auprès des communes situées dans son périmètre d'intervention. A ce jour 3 communes ont répondu à cet appel : Bruz (5 000 €), Chartres de Bretagne (1 000 à 2 000 €) et Pont Péan (200 €).

Proposition de la commission : les 100.00 € qui sont habituellement versés à la sécurité routière peuvent être versés à la sécurité civile afin de participer au renouvellement du véhicule.

CRIC : il est proposé de renouveler la subvention de 180 € versée chaque année au CRIC (comité des relations internationales). Le conseil municipal a décidé d'accepter les propositions de la commission Finances décrites ci-dessus

## • FONDS DE CONCOURS.– FINANCES : FONDS DE CONCOURS VHBC

Par délibération du 10 février 2016, le conseil communautaire a validé le pacte financier de Vallons de Haute Bretagne Communauté. Ce pacte financier prévoit, outre le versement aux communes de la dotation de solidarité communautaire, l'attribution de fonds de concours de lissage afin de garantir les ressources des communes de l'ex ACSOR.

L'octroi de ces fonds de concours est soumis à la réalisation d'un équipement communal ou son fonctionnement. Ainsi, peuvent être prises en compte au titre des fonds de concours les dépenses d'entretien, de maintenance, de réparation,.... d'équipements municipaux.

Les fonds de concours sont versés à hauteur de 50% des dépenses de chaque équipement. Le montant du fonds de concours en 2017 pour la commune de LASSY s'élevant à 100 783 €, il faut donc justifier de dépenses éligibles aux fonds de concours pour un montant minimal de 201 566 €.

Les dépenses proposées sont les suivantes :

- 60623	Alimentation	60 000 €
- 61523	entretien voies et réseaux	15 000 €
- 6156	maintenance	5 000 €
- 60611	eau et assainissement	6 000 €
- 6262	frais télécommunication	6 000 €
- 60612	électricité	60 000 €
	Fournitures entretien et charges perso	45 000 €
- 6065	achats livres, CD...	4 000 €
- 611	sous traitance STEP	5 000 €
	TOTAL	206 000 €

Le Conseil Municipal décide de valider les dépenses présentées au titre du fonds de concours et de demander le versement du fonds de concours auprès de VHBC pour un montant de 100 783 €.

## • DIVERS.– FINANCES : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC BAULON POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ALSH LE MERCREDI APRES MIDI

Depuis septembre 2014, la commune de Baulon met à disposition de l'association Loisirs et Culture ses locaux pour l'accueil de loisirs du mercredi après midi sur le temps scolaire. La commune de Baulon supporte seule les frais de fonctionnement liés à cette utilisation (fluides, entretien des locaux par du personnel communal).

Il est proposé que la commune de LASSY prenne en charge la moitié de ces frais de fonctionnement, considérant la présence d'enfants de LASSY à l'ALSH le mercredi après midi.

Le montant de la prise en charge est d'environ 1 000 € par an pour LASSY. Le bureau municipal réuni le 16 août 2017 a émis un avis favorable à la conclusion de cette convention, avec effet au 1er septembre 2014.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de participation financière avec la commune de Baulon.

## • DIVERS.– TAP : CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE, L'OCAS ET SOURIRE MALGACHE.

Jean-Yves BOURDEVERRE, 4<sup>ème</sup> adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaires, a présenté les conventions proposées par l'association Loisirs et Culture, l'OCAS et l'association Sourire Malgache concernant l'animation des TAP (temps d'activités périscolaires) pour 2017-2018.

L'association Loisirs et Culture met à disposition 2 animateurs les mardi et vendredi entre 15 h 15 et 16 h 30 afin d'animer 2 ateliers de TAP à l'école Camille Claudel de Lassy. Le coût horaire de l'intervention des animateurs est de 25 € TTC.

L'OCAS met à disposition 1 animateur les mardi et vendredi entre 15 h 15 et 16 h 30 afin d'animer 1 atelier de TAP à l'école Camille Claudel de Lassy. Le coût horaire de l'intervention de l'animateur est de 27 € TTC.

# LA VIE MUNICIPALE

L'association Sourire Malgache intervient le mardi entre 15 h 15 et 16 h 30 afin d'animer 1 atelier de TAP à l'école Camille Claudel de Lassy. Le coût horaire de l'intervention de l'association est de 24 € TTC.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les conventions avec l'association Loisirs et Culture, l'OCAS et l'association Sourire Malgache.

## Séance du Conseil municipal du 20 octobre 2017

### • MARCHES PUBLICS.– MARCHES PUBLICS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DES RUES DE LA VALLÉE, DE LA CROIX ST MICHEL ET PIERRE MARIE JOSSE

Par délibération du 21 avril 2017, le Conseil Municipal retenait le cabinet Celtic comme assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre des travaux d'aménagement des rues de la Vallée, de la Croix St Michel et Pierre Marie Josse.

Par délibération du 13 juillet 2017, le Conseil Municipal validait les plans d'aménagement présentés. La consultation des entreprises a été effectuée du 29 juillet 2017 au 15 septembre 2017. Celle-ci a été faite par voie de presse, Ouest-France, sur la plateforme Mégalis, et par diffusion sur le site Internet de Lassy.

L'ouverture des plis a été effectuée le 19 septembre 2017. La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 3 octobre 2017 en mairie pour effectuer l'analyse et le classement des offres, et proposer un titulaire du marché.

Cinq entreprises ont déposé une offre, chacune dans les délais définis dans le règlement de la consultation. L'analyse a été effectuée par le cabinet CELTIC. La note finale est la somme des notes obtenues par l'analyse financière et l'analyse de la note méthodologique :

ENTREPRISES	NOTE SUR 100	CLASSEMENT
SRAM TP	97.16	2
SURCIN TP	100	1
BARTHELEMY	89.88	4
EIFFAGE	94.85	3
POMPEI	78	5

La CAO propose de retenir l'offre de base de la société SURCIN TP située à BOURGBARRE, pour la somme de 134 390.10€ HT et de retenir les deux options suivantes :

- signalisation verticale : 592.00 € HT
- signalisation horizontale : 3 190 € HT

Plan de financement			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Honoraires MO	6 750.00 €	DETR	46 279 €
Travaux	38 172.60 €	Recettes des amendes de police	4 000 €
Géomètre	1 694.56 €	Autofinancement	96 338.16 €
<b>TOTAL</b>	<b>146 617.16 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>146 617.16 €</b>

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'opération d'aménagement des rues de la Vallée, de la Croix St Michel et Pierre Marie Josse ; De désigner la société SURCIN TP comme titulaire du marché, pour la somme de 138 172.60 € H.T (offre de base + les 2 options) ;

D'arrêter les modalités de financement telles que présentées ci-dessus ;

De solliciter une subvention spécifique au titre de la Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) 2018.

### • LOCATIONS.– URBANISME : INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS TELEPHONIQUE

Afin de remédier aux problèmes de réception téléphonique pour les mobiles sur la commune, l'opérateur Orange a sollicité l'entreprise Syscom (la Roche Bernard) pour étudier la faisabilité d'une implantation d'un relais de radiotéléphonie sur la commune de LASSY. Suite aux études entreprises, la société Syscom propose de remplacer un des mâts d'éclairage du terrain de football stabilisé par un pylône tubulaire qui supportera l'éclairage et les antennes relais téléphoniques.

Orange propose, en contrepartie de la signature d'un bail de 12 ans, de s'acquitter d'une redevance annuelle de 2 000 € au titre de l'occupation du domaine public. Un dossier de projet sera adressé à la mairie, comprenant notamment une simulation des champs électromagnétiques générés par l'antenne. En cas d'accord, les travaux seront réalisés avant l'été 2018

Le conseil municipal décide d'accepter la proposition d'installation d'un relais de radiotéléphonie Orange sur le terrain des sports .

# LA VIE MUNICIPALE

## • ACQUISITIONS.- URBANISME : REGULARISATIONS FONCIERES RUE DE LA VALLÉE

Lors du projet de construction de la rue de la Vallée (entre 1972 et 1977), les riverains avaient fait état de leur accord à la cession d'une partie de leur emprise foncière afin de permettre la réalisation de la voie.

Dans le cadre des études pour l'aménagement de la rue de la Vallée, il est apparu que ces emprises foncières figurant dans le domaine public communal n'avaient pas fait l'objet d'une régularisation, ni auprès d'un notaire, ni auprès du service du cadastre. Afin de régulariser cette situation, un bornage a été réalisé par le géomètre QUARTA et la commune doit passer des actes administratifs avec les riverains concernés. Les surfaces concernées sont les suivantes :

Parcelle d'origine	Surface à acquérir
AB 53	109 m <sup>2</sup>
AB 54	126 m <sup>2</sup>
AB 60	75 m <sup>2</sup>
AB 96	58 m <sup>2</sup>
AB 143	66 m <sup>2</sup>
TOTAL	434 m <sup>2</sup>

Afin de procéder à la signature des actes administratifs correspondants, le Conseil Municipal doit au préalable délibérer pour donner délégation de signature à un adjoint pour signer ces actes et autoriser le Maire à conclure et à authentifier les actes administratifs.

Conseil Municipal décide : de procéder à la régularisation évoquée ci-dessus ; de donner une délégation de signature à M. Franck NOEL, 1<sup>er</sup> adjoint, pour signer les actes administratifs d'acquisition de délaissés de voirie rue de la Vallée et d'autoriser le Maire à conclure et à authentifier les actes administratifs correspondants.

## OPÉRATION GROUPEE D'ÉCLAIRCIE DE PLANTATIONS FEUILLUES ET RÉSINEUSES

Parce qu'une forêt bien gérée est une forêt génératrice de revenus, d'emplois locaux, de paysage agréable... et qu'elle est moins sensible aux maladies, aux feux et participe au maintien de la qualité des eaux, le Centre Régional de la Propriété Forestière, Etablissement Public National, en association avec le Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Ille et Vilaine lance une opération de regroupement volontaire.

Cette action vise à recenser puis commercialiser l'offre de bois des différents propriétaires du territoire (quel que soit la taille de leur propriété) pour les inciter à améliorer leur patrimoine. Un des objectifs est de les aider à gérer leur bois et forêt tout en les accompagnant dans cet acte souvent difficile à mettre en œuvre seul.

Les éclaircies forestières en coupant les arbres les moins bien venant (de 25 à 40% du nombre total), améliorent la croissance et l'état sanitaire des arbres restants peuplements restants.

Le regroupement de l'offre doit permettre d'obtenir des prix d'achat sur pied de ces bois plus rémunérateurs.

Une **réunion d'information aura lieu à PIPRIAC** (rue de l'avenir - face à Super U - bâtiment rouge anciennement « Pipriac communauté ») **le mardi 23 janvier 2018 à 19H00**. Elle est ouverte à tous les propriétaires quelle que soit l'importance la surface de leurs bois ou forêts. En complément de cette information, des courriers individuels seront adressés à tous les propriétaires de plus de 2 hectares identifiés au cadastre.

Pour tout renseignement, contactez : Jean-Marc CARREAU au 06.18.44.72.01 ou [jean-marc.carreau@crpf.fr](mailto:jean-marc.carreau@crpf.fr)



## ETAT CIVIL

### • Avis de naissances :3

Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile.



### • Mariages :

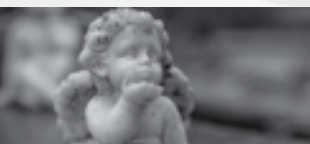
PATIER Samuel et BOULARD Lucille : 26 août 2017

### • Décès :

PITHOIS Yvonne : le 28 août 2017

SANTIN Michel : le 15 septembre 2017

JAGU Geneviève Veuve GERARD : le 08 octobre 2017



## TRAVAUX

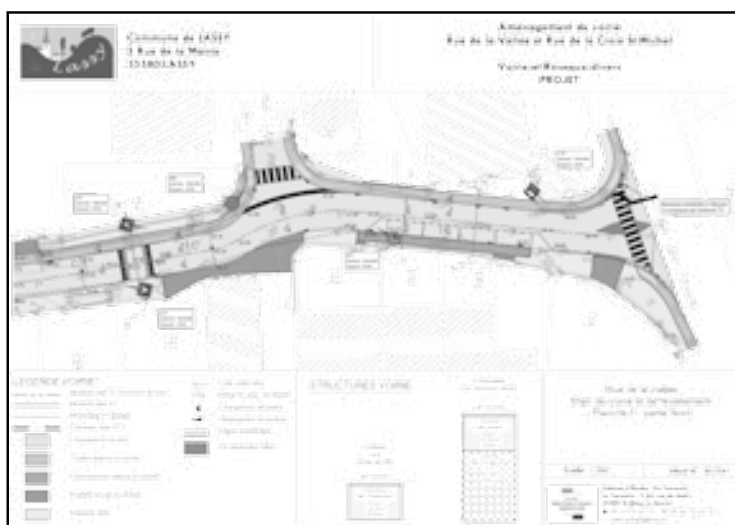
### • LE PLATEAU SPORTIF SÉCURISÉ

Un grillage rigide de 2m de hauteur, a été installé autour du plateau sportif. Ainsi les enfants de la commune pourront jouer à des jeux de ballon sur le city stade ou faire du vélo ou de la trottinette sur le reste du plateau en toute sécurité.

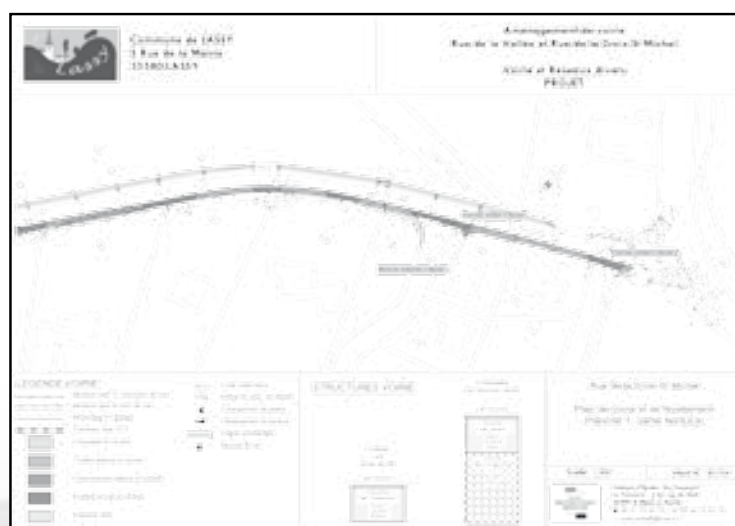


### • SÉCURISATION DES VOIES COMMUNALES

Travaux rue de la Vallée et de la Croix St Michel. voir plans ci-joints



Des travaux de rénovation de la chaussée et de protection des piétons vont être réalisés rue de la Vallée comme vous pouvez le voir sur le plan à gauche.



Un trottoir va être réalisé rue de la Croix Saint Michel permettant aux piétons de circuler en toute sécurité.

# LA VIE MUNICIPALE

## LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES JOSEPH LEGENDRE À LASSY

Tarifs pour les Lasséens :

OPTIONS	Tarif €	Arrhes €	Date	Solde €	Date
<b>Vins d'honneurs</b>					
Salle à manger	57,90 €	57,90 €			
Salle à manger + Chauffage	87,92 €	87,92 €			
<b>Mariages/fêtes (2 journées)</b>					
Salle à manger seule	147,82 €	70,00 €		77,82 €	
S à M + Chauffage (durée maxi : 6 heures)	177,85 €	70,00 €		107,85 €	
S à M + Cuisine sans machine à laver la vaisselle	181,39 €	70,00 €		111,39 €	
S à M + Cuisine avec machine à laver la vaisselle	188,17 €	70,00 €		118,17 €	
S à M + Cuisine sans machine à laver la vaisselle + Chauffage	211,42 €	70,00 €		141,42 €	
S à M + Cuisine avec machine à laver la vaisselle + Chauffage	218,19 €	70,00 €		148,19 €	
<b>Associations Lasséennes ou Repas des Classes</b>					
première location annuelle	gratuite				
Salle à manger seule	29,15 €			29,15 €	
S à M + Chauffage (durée maxi : 6 heures)	60,05 €			60,05 €	
S à M + Cuisine sans machine à laver la vaisselle	63,59 €			63,59 €	
S à M + Cuisine avec machine à laver la vaisselle	70,37 €			70,37 €	
S à M + Cuisine sans machine à laver la vaisselle + Chauffage	93,62 €			93,62 €	
S à M + Cuisine avec machine à laver la vaisselle + Chauffage	100,39 €			100,39 €	

### INFORMATIONS

Mobilier 120 places	
Vaisselle 120 couverts	
Chauffage	30,02 €
Cuisine avec lave-vaisselle	40,35 €
Cuisine sans lave-vaisselle	33,57 €
Remplacements vaisselle cassée ou disparue	2 € par objet



Tarifs pour les personnes résidant sur la communauté de commune VHBC

OPTIONS	Tarif €	Arrhes €	Date	Solde €	Date
<b>Vins d'honneurs</b>					
Salle à manger	81,65 €	81,65 €			
Salle à manger + Chauffage	111,67 €	111,67 €			
<b>Mariages/fêtes (2 journées)</b>					
Salle à manger seule	211,74 €	70,00 €		141,74 €	
S à M + Chauffage (durée maxi : 6 heures)	241,76 €	70,00 €		171,76 €	
S à M + Cuisine sans machine à laver la vaisselle	245,31 €	70,00 €		175,31 €	
S à M + Cuisine avec machine à laver la vaisselle	252,09 €	70,00 €		182,09 €	
S à M + Cuisine sans machine à laver la vaisselle + Chauffage	275,33 €	70,00 €		205,33 €	
S à M + Cuisine avec machine à laver la vaisselle + Chauffage	282,11 €	70,00 €		212,11 €	

### INFORMATIONS

Mobilier 120 places	
Vaisselle 120 couverts	
Chauffage	30,02 €
Cuisine avec lave-vaisselle	40,35 €
Cuisine sans lave-vaisselle	33,57 €
Remplacements vaisselle cassée ou disparue	2 € par objet

**La salle ne pourra pas être louée  
durant la période du 02 juillet  
au 01 novembre 2018 car elle sera  
en travaux de rénovation.**



# LA VIE ÉCONOMIQUE

## LES LUNETTES DE FLORE

**A compter du mercredi 6 décembre**, il sera possible de **choisir ses lunettes à LASSY**. En effet **Mme Flore LEMOINE opticienne à domicile** proposera aux Lasséens, chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois, de faire leur choix dans une gamme d'environ 300 références.

Opticienne depuis 7 ans, Madame LEMOINE, qui a notamment dirigé durant 3 ans un magasin d'optique à Bain de Bretagne, a décidé de proposer plus de proximité avec ses clients en se déplaçant dans les communes.

Mme LEMOINE peut également intervenir sur rendez vous à domicile. Elle propose les mêmes prestations qu'en magasin (achats, réparations, nettoyages...).

**Vous pourrez rencontrer Mme LEMOINE le mercredi 6 décembre de 16h30 à 19h00 dans la salle située à côté de la médiathèque, puis chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois.**

Contact : [leslunettesdeflore@gmail.com](mailto:leslunettesdeflore@gmail.com)  
Tél . 06 62 33 15 31



## UN ARCHITECTE À LASSY :



**Anthony HUBERT**  
Architecte D.P.L.G.  
12 rue du Presbytère - 35580 LASSY  
06.16.76.17.70  
[anthony.hubert@lapasserellearchitecture.fr](mailto:anthony.hubert@lapasserellearchitecture.fr)



## LE FOURNIL DU CANUT



La boulangerie pâtisserie « le fournil du Canut » vous accueille :  
du mardi au samedi de 7h à 13h et de 16h à 19h30  
le dimanche de 7h à 12h30

Chaque jour en début de soirée, des baguettes tradition chaudes sont proposées. Une nouveauté cette année la baguette tradition au sarrasin.

Si vous souhaitez prendre un gâteau ou un entremet pour des repas de famille, merci de passer commande 48h à l'avance.

**Vous trouverez un dépliant à la boutique ou dans votre boîte aux lettres, début décembre, avec tous les détails sur les produits proposés pour les fêtes de fin d'année.**

**Tél. : 02 99 42 08 76**

# LA VIE SCOLAIRE

## LA RENTRÉE SCOLAIRE A L'ÉCOLE PUBLIQUE CAMILLE CLAUDEL



Photo de l'équipe enseignante (il manque Alexandra ROUGÉ professeur des écoles des CP)

221 enfants sont scolarisés à l'école publique Camille Claudel de Lassy pour l'année 2017-2018. Une rentrée scolaire marquée par l'arrivée de la nouvelle directrice de l'école Camille Claudel, Mme GUIHARD Isabelle (4<sup>ème</sup> en partant de la droite) ayant une décharge pour sa mission de direction le vendredi. Le personnel encadrant est composé de 4 Atsem collaboratrices avec les 10 enseignantes, : Jocelyne DAMAND, Martine KERMORGANT, Peggy MICAULT et Sandrine PANAGET.

### Équipe pédagogique et effectifs 2017/2018 :

- PS-MS : Laura AUGER : 27 élèves  
PS - GS : Sabrina GINGUENE-REGNAULT (lundi, mardi et vendredi) et Blandine BESNARD (mercredi, jeudi) : 26 élèves  
MS - GS : Laurence LE METAYER : 25 élèves  
CP : Alexandra ROUGE : 26 élèves  
CE1 : Céline LE PICARD : 24 élèves  
CE2 : Christine MEIGNEN-RICHARD (lundi, jeudi et vendredi) et Céline BEBIN (mardi, mercredi) : 23 élèves  
CM1 : Isabelle GUIHARD et Céline BEBIN (vendredi) : 24 élèves  
CM1 - CM2 : Mélanie EVANO : 22 élèves  
CM2 : Hélène DESERT : 24 élèves

### Les horaires de classes sont :

- Lundi : 9 h - 12 h ; 13 h 30 - 16 h  
Mardi : 9 h - 12 h ; 13 h 30 - 15 h15  
Mercredi 9 h - 12 h 30  
Jeudi : 9 h - 12 h ; 13 h 30 - 16 h  
Vendredi : 9 h - 12 h ; 13 h 30 - 15 h15

## LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

La garderie de Lassy se situe dans le même bâtiment que le restaurant scolaire à côté de l'école.

### LES HORAIRES

- le matin de 7h15 à 8h50 (pour des raisons d'organisation et de sécurité veuillez déposer les enfants à 8h40 dernier délais en salle de garderie).
- l'après-midi de 16h30 à 18h45

# LA VIE CULTURELLE

## PAS À PAS A FAIT SA RENTRÉE !

Les élèves de l'association Pas à Pas, après deux mois de trêve estivale, ont repris le chemin de la salle de danse du complexe sportif les 3 rivières de Goven pour faire leur rentrée qui a eu lieu le vendredi 15 et samedi 16 septembre.

Parmi les nouveautés de la saison 2017-2018, **l'ouverture d'un cours jazz adultes.** Des inscriptions ont été prise en juin et lors du Forum des Associations. Cependant **il reste de la place dans tous les cours**, pour les plus petits comme les plus grands où des essais sont encore possibles. Toutes les personnes intéressées, enfants ados et adultes, sont invitées à se faire connaître des maintenant en contactant les membres de l'association.

Un appel est particulièrement lancé aux garçons également où actuellement aucun ne fréquente les cours, la danse se conjugue aussi bien au masculin qu'au féminin, les garçons sont les bienvenus, précise Pierre Jean Gourdin, professeur diplômé d'état.

**Contact : 0689648787 - pasapas.dansegovent@gmail.com**



## Médiathèque de Lassy

## VENTE BRADERIE LIVRES/CD/DVD

### Médiathèque

La médiathèque ouvre ses portes :

- Mardi : 16 h 30 - 18 h
- Mercredi : 15 h - 18 h 30
- Jeu-di : 16 h - 18 h
- Vendredi : 16 h 30 - 18 h
- Samedi : 10 h - 12 h et 14 h - 16 h



### Vente de livres

Samedi 2 décembre  
de 10 h à 12 h 30  
et de 14 h à 16 h  
Médiathèque de  
Lassy  
1 euro pour les livres adultes  
0,50 euro pour les livres enfants  
et plus

### Fermetures à la médiathèque

La médiathèque sera fermée du samedi 23 décembre au samedi 31 janvier.  
Pendant la deuxième semaine des vacances, elle sera ouverte :  
- le mardi 2 janvier de 16h30 à 18h  
- le vendredi 5 janvier de 16h30 à 18h  
- le samedi 6 janvier de 10h à 12h et de 14h à 16h

## SPECTACLE DE NOËL POUR LES 0-4 ANS

Comme chaque année, la médiathèque de Lassy organise un spectacle gratuit pour les 0-4 ans Le dimanche 10 décembre 2017 à partir de 16h00

La Compagnie Blablabla et Tralala présente son spectacle pour les petits "Mathurine et le bonhomme de neige".

Il a neigé au fond des bois, et Mathurine rêve de faire un bonhomme de neige... Trouvera-t-elle assez d'amis pour l'aider ? Un univers ouaté tout en musique et en chansons. Une jolie façon d'entrer dans la période de Noël.

Deux représentations sont prévues dans la salle Multifonctions du Pôle Intergénérationnel : la première à 16h00 et la seconde à 16h45.

Chaque représentation sera suivie d'un petit goûter.

**Sur inscriptions uniquement au téléphone 02.99.42.02.87  
ou par mail médiathèque.lassy@gmail.com**





1

Le graffiti fait maintenant partie des diverses formes d'art. Longtemps considéré comme étant un acte de vandalisme, certains adeptes se sont débrouillés pour en faire cependant un art respectable.

Le mot italien "graffiti" dérive du latin graphium (éraflure) qui tire son étymologie du grec graphein (γράφειν) qui signifie indifféremment écrire, dessiner ou peindre.

Un graffiti est en fait, par définition, un dessin ou une inscription peinte, tracée ou gravée sur des biens publics ou privés, des monuments, des murs ou sur tout autre support qui n'est habituellement pas utilisé dans cette optique.

L'origine des graffitis remonte à la pré-histoire. Nous n'avons pas inventé les graffs, ils existaient déjà. Il existe un musée français des graffitis dans l'Oise à Verneuil en Halatte (on y voit des graffitis vieux de 3 000 ans). Mais la nouvelle mode des graffs est apparue dans les années soixante-dix. Les Américains, à New-York, sont les premiers à avoir fait les graffs, en particulier les portoricains et les noirs.

La différence entre un tag et un graffiti, c'est qu'un tag est une marque, une signature, il est soit apposé pour signer un graff soit utilisé seul et pour lui-même. Le « Tag » est le simple dessin du nom de l'artiste. Un graffiti est un dessin autour d'une signature, c'est le nom générique donné aux dessins ou inscriptions calligraphiées, peintes, ou tracées de diverses manières sur un support qui n'est pas prévu pour cela. Le tag est un logo plus qu'une écriture, et souvent, seuls les habitués parviennent à déchiffrer le nom qui est écrit. Les techniques utilisées sont généralement l'aérosol, le marqueur, l'autocollant (« sticker ») et, depuis la fin des années 2000, le pulvérisateur.

Le graffiti évolue rapidement et au début des années 2000 arrive ce qu'on appelle la nouvelle génération. Le lettrage devient plus carré, et l'évolution des technologies de spray lui permet de peindre plus vite, avec de nouvelles couleurs et



de nouveaux effets. En France, les graffitis issus de la tradition nord américaine (tags, graff, free style) côtoient les graffitis issus de la tradition ouest-européenne (collages, pochoirs). Les auteurs de ces graffitis sont appelés graffeurs ou graffiti-artistes. Ils sont souvent issus de projets réalisés par des artistes qui peuvent avoir reçu une commande pour réaliser ces fresques. Lorsque le graffeur a le temps, sur des "spots" légaux (murs d'expression libre, festivals, commandes professionnelles), il peut laisser libre cours à la technique et aux finesses du graffiti en réalisant des pièces de façon individuelle ou en groupe. Dans ces cas-là, le travail des formes, des couleurs, le style individuel de l'artiste se révèlent car non soumis à la contrainte de l'illégalité. Les graffitis, considérés souvent à tort comme du vandalisme, peuvent aussi permettre de réhabiliter des « cubes de béton » comme les transformateurs EDF. (extrait du dossier central du Lien 119). Ils ont la mission aussi de valoriser des espaces publics en faisant découvrir des artistes de rue. C'est dans ce cadre là que le projet jeunesse que nous allons vous présenter a été pensé et réalisé.

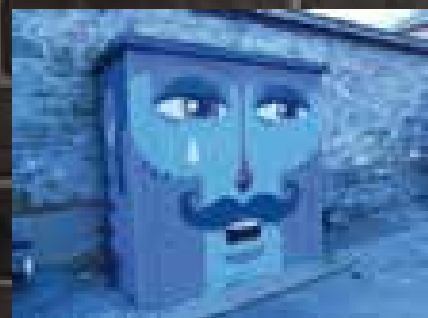
2017 a été marqué au niveau de l'espace jeunes par la concrétisation d'un projet que nous vous avons présenté dans le lien 135. Camille, l'animateur jeunesse, avait projeté avec quelques jeunes la réalisation d'un graffiti sur le cabanon donnant sur le plateau sportif. Cabanon qui avait besoin d'être rafraîchi et ainsi avoir toute sa place dans le nouveau paysage. Les jeunes ont émis le souhait de le graffer et un appel à candidature d'animateur pouvant conduire un tel projet avait permis de recruter Régis BOUR, animateur jeunesse et artiste plasticien.

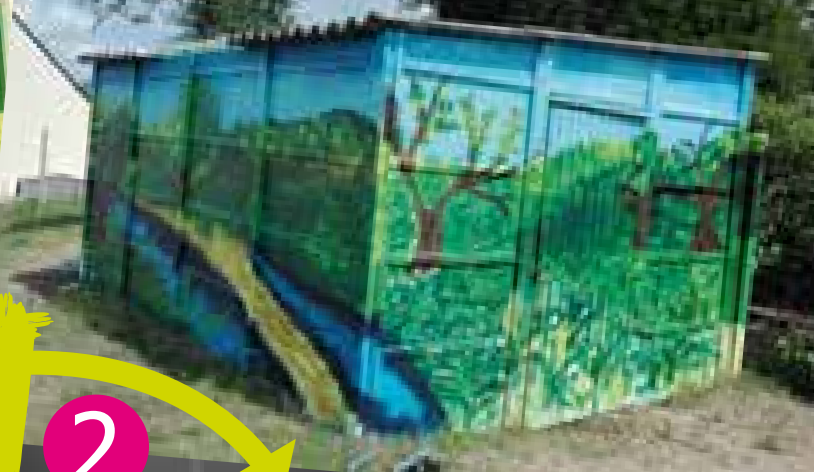
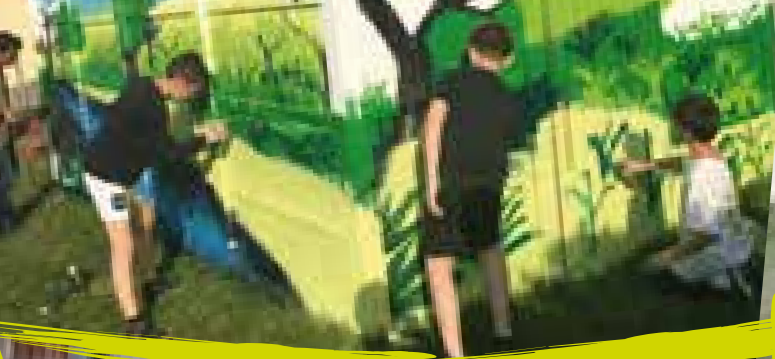
Le projet consistait en différents temps nécessaires à la réalisation de la fresque prévue sur le cabanon, basé sur 12 heures, d'avril à juin 2017 et d'un budget alloué de 950 € au total (600 € rémunération de l'artiste et 350 € pour l'achat de matériel : bombes, masques de protection, gants).



3

Il y a eu ensuite pour terminer l'atelier de réalisation du graffiti sur le mur du cabanon. Il s'est fait sous le soleil et la conduite de Régis en tant qu'expert et artiste. D'un mur blanc, ils ont reproduit la maquette qui avait été validée. Les jeunes se sont impliqués, appliqués et ils ont suivi les conseils de Régis. Ce fut un beau moment de création en plein air pour ces jeunes lasséens.





2

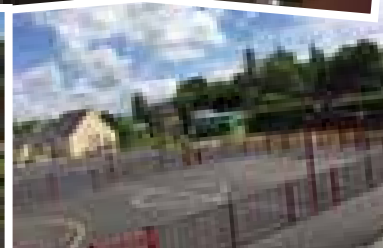
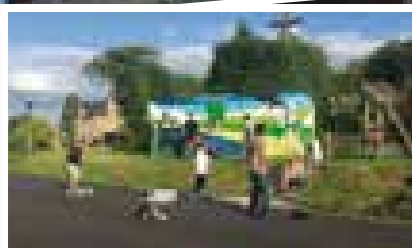
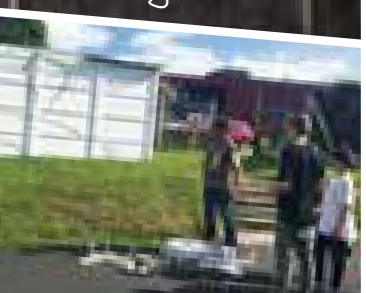
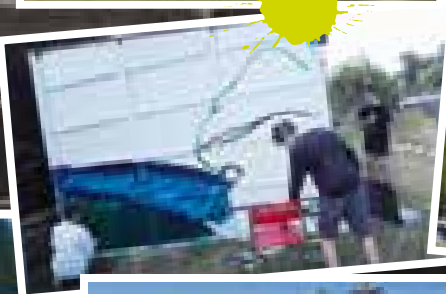
Le projet a nécessité différents temps animés par Régis pendant lesquels différents jeunes se sont investis. Tout d'abord 2 séances ont été consacrées à la conception, puis une à l'élaboration de la maquette en infographie. Au terme de ces séances de discussions et de travail collaboratif, cinq ébauches ont été réalisées, proposées à la validation pour avoir le dessin final, la démocratie ayant toute sa place dans ce type de travail collectif. Les jeunes n'ont pas manqué de créativité et de diversité dans leur maquettes, ils ont proposé 5 projets tous différents.



Camille exprime que :

"Ils ont une très grande fierté d'avoir réalisé ce graff en si peu de temps, d'autant plus qu'il est visible auprès des Lasséens. Cela les motive pour en refaire d'autre (sur les abribus par exemple). Certains se sont découverts des talents cachés de dessinateur.

Pour ma part je suis heureux d'avoir contribué à ce projet jeunesse sur ma commune. Accompagner les jeunes Lasséens sur une ouverture artistique fait partie de ma mission. c'est "Etre visible et créatif sans déranger".



# Jeunes

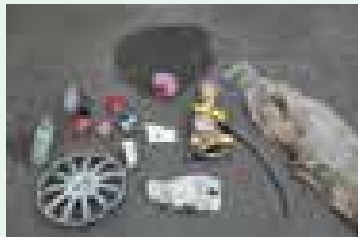
## LES VACANCES DE LA TOUSSAINT ENCORE BIEN DYNAMIQUES !

L'espace jeunes était ouvert pendant les vacances d'Octobre du **lundi 23 au vendredi 03 Novembre** de 13h30 à 17h30 excepté les jours de sortie. 85 jeunes y ont été accueillis sur l'ensemble de la période. Merci à l'office des sports de Guichen pour la journée multisports. (Plusieurs activités sportives étaient au programme : Ultimate, Double Dutch, Initiation Pound, Dunk trampoline, Parcours acrobatique...)

Des moments forts ont eu lieu sur Lassy notamment le Koh-lanta, organisé et préparé par deux jeunes de l'espace jeunes Yuna et Lilou et la décoration de l'espace jeunes pour Halloween.

Sans oublier les nombreuses sorties, Roller Halloween à l'espace Carrefour 18 à Rennes, le Ciné / Shopping et le Karting à St Jacques.... **ATTENTION : Les futures sorties seront à payer la semaine précédente.**

Mais aussi le chantier jeunes « **opération Lassy propre** » qui a porté ses fruits : 55 kilos de déchets ramassés en 2h par 6 jeunes de 15 à 17 ans de Lassy, voir photo jointe pour un petit aperçu de ce qui a été ramassé. Des prochaines éditions seront à venir car les jeunes sont sensibles à cette thématique (voir l'affiche jointe).



## VOICI QUELQUES PHOTOS DES VACANCES D'OCTOBRE 2017



# LA VIE ENFANCE



## YOUPI ! C'EST LA RENTRÉE !!

Les plus grands étant partis à l'école, c'est avec de nouveaux tout-petits que la crèche L'Arbre en couleurs a rouvert ses portes à la rentrée. Les habitués ont vite repris leurs marques, tandis que les petits nouveaux ont petit à petit découvert leur nouvel environnement.

Pour les plus jeunes, l'adaptation s'est faite progressivement avec papa et maman. La découverte d'un nouveau lieu, de nouveaux visages, mais aussi de nouveaux jeux et tout plein de copains, sont les premiers pas dans la vie en collectivité. Place à l'exploration pour les tout-petits de L'Arbre en couleurs ! Et pour que tout se passe en douceur, les professionnelles sont là pour les moments de câlins !

Ceux qui étaient déjà présents l'an dernier ont vite retrouvé leurs repères et c'est avec le sourire aux lèvres qu'ils arrivent à la crèche, enthousiastes de retrouver leurs camarades et les activités quotidiennes proposées par l'équipe. Parcours de motricité, chansons, lectures, activités manuelles, dînette, poupées, garage et voitures, déguisements ... il y en a pour tous les goûts ! Et en parlant de goût, n'oublions pas les bons petits plats « maison » préparés par Sylvie notre cuisinière qui sait éveiller les papilles de nos tout-petits !

Au fil des mois, l'équipe orientera ses activités sur le thème de « Tout bouge ! », ponctuées par les visites de Filou la mascotte. L'Arbre en Couleurs reconduira également certains projets comme l'atelier cuisine avec Sylvie, le projet intergénérationnel avec les personnes âgées, le partenariat avec Copains-Copines et l'école maternelle, les sorties à la médiathèque, les lectures de « mamie qui lit » et tout plein de surprises qui attendent les enfants et leurs familles.

**Pour plus d'informations vous pouvez contacter Mme Germain (directrice) ou Mme Agamemnon Nadesan (adjointe) au 02 23 61 13 30 ou par mail [direction.larbreencouleurs@goven.fr](mailto:direction.larbreencouleurs@goven.fr)**



## "MINUT'PAPILLON"

Apporter des réponses à des questions de vie de famille, renforcer le lien parent-enfant, tel est le projet d'un groupe de parents de Baulon, issu de l'APE de l'école publique Les Lucioles. C'est ainsi qu'est née "Minut'Papillon", qui a organisé une première animation dès le mois d'Octobre, suivie d'un atelier en Novembre, grâce au soutien du réseau Parentalité 35. Le thème retenu est l'accompagnement des devoirs. En effet, comment accompagner son enfant dans ce rituel, avec respect, écoute et plaisir partagé ? Comment trouver sa place et éviter les "bouderies" et les larmes ? Autant de questions que tout parents se sont déjà posées et qui trouveront réponses, conseils et astuces....

**Contact : [minutpapillon35580@gmail.com](mailto:minutpapillon35580@gmail.com)**



## MESSAGES D'INFORMATION DU SMICTOM

### OPTIMISER LE TRI

1/ **L'extension des consignes de tri des plastiques** : nous avons l'année 2022 comme échéance réglementaire à respecter pour une application sur notre territoire. Nous allons candidater auprès de l'Eco-organisme dédié en 2018.

2/ **Notre fort taux d'indésirables sur le flux emballages recyclables (37 % de refus de tri).**

3/ **Le projet métal** : Nous avons signé la convention avec Eco-Emballages et le CELAA (Club du recyclage de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier) pour permettre le recyclage des petits emballages et objets en aluminium collectés dans les bacs à couvercle jaune. C'est une nouveauté ! De la capsule de café Nespresso, à l'opercule métallique de certaines bouteilles de lait, dorénavant, nous pouvons jeter dans les bacs « emballages recyclables » tous les petits objets en métal. L'ensemble des petits emballages acceptés sont listés sur la planche de visuels présentée ci-jointe.



### CES ERREURS QUI NOUS COUTENT CHER !

Pour réduire, les erreurs de tri dans votre bac jaune et permettre à la collectivité de réduire ses coûts de gestion des déchets ne mettez pas les déchets ci-dessous dans votre bac à couvercle jaune. Réduire de 10 points les erreurs de tri permettrait d'économiser 80 000 €.

**Attention**

**... aux erreurs les plus souvent commises :**

- Pas de papiers avec les emballages ! Vous devez utiliser les conteneurs prévus à cet effet et disponibles sur toutes les communes du territoire.
- N'utilisez pas de sacs plastiques pour déposer vos emballages, ils doivent être déposés en vrac.
- Videz entièrement vos emballages et ne les imbriquez pas les uns dans les autres ! En revanche pas besoin de les rincer.

**Déchets interdits :**



Tous les plastiques qui ne sont pas des bouteilles ou des flacons : pots de yaourt, sacs et films plastiques, barquettes en plastique, papiers, ordures ménagères ...

### LE BON GESTE POUR LE BON TRI

**L'info du SMICTOM**

**Emballages recyclables**

D'une collectivité à l'autre les règles de tri des déchets peuvent varier. Au Smictom des Pays de Vilaine, les emballages à déposer dans votre bac dédié sont uniquement ceux mentionnés ci-dessous.

Les déchets indésirables qui y sont jetés représenteront **37 %** de la poubelle jaune et leur traitement coûte à la collectivité **300 000 € par an !**

Actuellement, **en ce qui concerne les plastiques, seuls les bouteilles et flacons** sont à déposer dans le bac à couvercle jaune. Afin de simplifier le geste de tri et d'augmenter les tonnages de matériaux recyclés le Smictom va postuler **dès 2018** auprès de l'Eco-organisme habilité à la filière de recyclage des emballages. Ensuite, les consignes de tri pourront être étendues à l'ensemble des emballages en plastique d'ici 2022.

**Donc attention, pour le moment, pour les plastiques, il n'y a pas de changements !** Vous serez tenus informés de cette évolution en temps voulu.

**Matière nouvelle pour les emballages métalliques ...**

En plus des canettes, des boîtes de conserve et des aérosols, vous pouvez dorénavant jeter dans vos bacs de tri, les petits emballages métalliques : capsules de café en métal, couvercles, feuilles aluminium ... Ces petits emballages sont maintenant acceptés.

**Emballages acceptés :**

En vrac dans le bac



**Nouveau !**

Collecte tous les 15 jours

Plus d'infos sur : [www.smictom-paysdevilaine.fr](http://www.smictom-paysdevilaine.fr)

**Déchets interdits :**



Tous les plastiques qui ne sont pas des bouteilles ou des flacons : pots de yaourt, sacs et films plastiques, barquettes en plastique, papiers, ordures ménagères ...

**Attention**

**... aux erreurs les plus souvent commises :**

- Pas de papiers avec les emballages ! Vous devez utiliser les conteneurs prévus à cet effet et disponibles sur toutes les communes du territoire.
- N'utilisez pas de sacs plastiques pour déposer vos emballages, ils doivent être déposés en vrac.
- Videz entièrement vos emballages et ne les imbriquez pas les uns dans les autres ! En revanche pas besoin de les rincer.



## CONTENANCE DES SACS BIODEGRADABLES POUR BIODECHETS

Avec plus de 2,2 millions de sacs biodégradables distribués chaque année aux usagers pour faciliter le geste de tri des biodéchets, cela représente pour le SMICTOM donc à la collectivité un coût certain. Donc un système de groupement de marchés a été passé entre différentes collectivités pour l'achat de ces sacs. Cette nouvelle organisation a induit un changement de la taille des sacs biodégradables distribués en mairie. Initialement d'une contenance de 10 litres aujourd'hui ils sont de 7 litres. Ils s'adaptent toujours parfaitement aux bioseaux mis à disposition et ne changent strictement rien aux habitudes de tri des usagers.



## COMMANDER UN COMPOSTEUR

Il existe un nouveau bulletin de commande d'un composteur si vous en voulez un

### BON DE COMMANDE D'UN COMPOSTEUR



**Composter, un geste économique et écologique**

Le Smictom des Pays de Vilaine propose des composteurs à tarif préférentiel pour réduire vos déchets organiques et produire un engrais de qualité et gratuit pour votre jardin.

Le Smictom propose 2 modèles :

- 1 composteur en bois de 600 litres pour les terrains de plus de 500 m<sup>2</sup> à 35 €
- 1 composteur en plastique de 320 litres pour les terrains de moins de 500 m<sup>2</sup> à 20 €

Ils sont garantis 5 ans, livrés en kit et très faciles à installer. Vous pourrez y déposer vos déchets de jardin et de cuisine.

**600 L**  
en bois  
35 €



**320 L**  
en plastique  
recyclé  
20 €



**VOS INFORMATIONS :**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

**Votre Choix :**

Composteur 320 litres en plastique recyclé (20€)

Composteur 600 litres en bois (35€)

Compostez-vous déjà : Oui  Non

s'agit-il d'une deuxième commande ? Oui  Non

**Retournez-nous ce coupon à l'adresse suivante :**

Smictom des Pays de Vilaine - Maison communautaire  
- 36 rue de l'avenir 35550 Pipriac.

Vous serez livré à domicile de votre composteur, sous 4 semaines après réception du bon de commande. Une facture vous sera adressée par la suite. Merci de ne PAS joindre de chèque à votre coupon. Le règlement se fera directement auprès du Trésor Public suite à la réception de votre facture.

Il est aussi désormais possible de faire sa commande en ligne depuis le lien suivant : <http://www.smictom-paysdevilaine.fr/reduire-dechets/commander-un-composteur/>

### Besoin d'information :

Contactez le Smictom au **02 99 57 04 03**,  
ou, par mail : [accueil@smictom-paysdevilaine.fr](mailto:accueil@smictom-paysdevilaine.fr)  
consulter le site : [www.smictom-paysdevilaine.fr](http://www.smictom-paysdevilaine.fr)

### HORAIRES D'HIVER : du 01/11 au 31/03

GUICHEN La Pigeonnais (route de Goven)  
Lundi 14H - 17H  
Mercredi 14H - 17H  
Vendredi 9H - 12H // 14H - 17H  
Samedi 9H - 12H // 14H - 17H

# LA VIE PRATIQUE

## PACS

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'enregistrement des PACS (Pactes Civils de Solidarité) sera transféré à l'officier d'état civil de la mairie. Il ne s'effectuera plus au Tribunal d'Instance suite à la loi de modernisation de la Justice du XXI<sup>ème</sup> siècle. En revanche, il sera toujours possible de le réaliser auprès d'un notaire lorsque la convention est faite par acte notarié. Pour plus d'informations, veuillez contacter la mairie de Lassy aux horaires d'ouverture.

## LA DÉMATÉRIALISATION

La dématérialisation étant déjà en place pour les titres d'identité, elle s'étend depuis le 09 octobre 2017 aux permis de conduire et depuis le 16 octobre aux certificats d'immatriculation. En conséquence, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ainsi que les Sous-Préfectures de Saint-Malo, Fougères-Vitré et Redon n'assureront plus de services aux guichets concernant ces titres à compter de ces dates. Les téléprocédures permettent ainsi :

- de s'inscrire à l'examen du permis de conduire et d'obtenir un permis de conduire en ligne quel qu'en soit le motif (réussite de l'examen, perte, vol, etc.)
- d'effectuer les démarches relatives à l'immatriculation de son véhicule (changement de titulaire de carte grise, changement d'adresse du titulaire, demande de duplicata, obtention d'un certificat de non-gage) Il est également possible de confier ces démarches à des tiers : (les professionnels de l'automobile ayant signé une convention avec le Ministère de l'Intérieur, et les auto-écoles habilitées).

## Le permis de conduire à portée de clic !

**le permis de conduire à portée de clic !**

**DU NOUVEAU**  
pour mes démarches

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je ne me rends plus en préfecture

demarches.interieur.gouv.fr, pour m'informer

MES DÉMARCHES à portée de clic!

**L'État simplifie mes démarches**

- Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

MES DÉMARCHES à portée de clic!

Pour toute information : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

# LA VIE PRATIQUE

## Certificat d'immatriculation, vos démarches en ligne

**CERTIFICAT D'IMMATRICULATION**  
VOS DÉMARCHES EN LIGNE

**AVANT**  
-> JE DEVAIS OBLIGATOIREMENT ME DÉPLACER EN PRÉFECTURE OU SOUS-PRÉFECTURE.  
À COMPTER DU 16 OCTOBRE 2017, LA PRÉFECTURE ET LES SOUS-PRÉFECTURES N'ASSURERONT PLUS LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION.

**MAINTENANT**  
-> JE PEUX FAIRE MES DÉMARCHES EN LIGNE DEPUIS CHEZ MOI.  
[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

**MAINTENANT**  
-> JE PEUX FAIRE MES DÉMARCHES DEPUIS UN POINT NUMÉRIQUE.  
Préfecture ou Sous-Préfecture

**MAINTENANT**  
-> JE PEUX FAIRE MES DÉMARCHES CHEZ UN PROFESSIONNEL AGRÉÉ.

- RAPIDE  
- SIMPLE  
- SÛRE

## L'enquête déplacements Ille-et-Vilaine (de janvier à avril 2018):

Rennes Métropole réalise une enquête sur les déplacements des habitants d'Ille-et-Vilaine en partenariat avec le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne, l'Etat et la Caisse des Dépôts. Cette enquête de grande ampleur vise à mieux connaître les pratiques et les besoins en matière de déplacements des habitants à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine (élargie à quelques communes limitrophes du Morbihan et des Côtes d'Armor). C'est une source d'informations précieuse pour organiser les services et les aménagements pour l'ensemble des modes de déplacements.

L'enquête déplacements Ille-et-Vilaine doit se dérouler de janvier à avril 2018. Plus de 5 000 ménages seront interrogés à leur domicile ou par téléphone pour décrire leurs déplacements. Les entretiens seront réalisés par des enquêteurs des sociétés TEST-SA et ED-Field. Peut-être serez-vous enquêtés entre janvier et avril 2018. En acceptant de répondre à cette enquête, vous participez à une meilleure qualité de service pour tous. Merci pour votre contribution.

### Contacts :

® : 02 99 86 62 30

El : [mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr](mailto:mobilite-urbaine@rennesmetropole.fr)

## EPAL

L'Association EPAL, bureau de Rennes, recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap.

**Vous êtes disponibles pour partir sur l'un de nos séjours entre le 23 décembre et le 4 janvier, rejoignez nos équipes d'animation ! 40 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.**



### Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés
- Obligation de suivre une formation gratuite.

Pour plus de renseignement et postuler :  
[www.epal.asso.fr/recrutement-saisonnier](http://www.epal.asso.fr/recrutement-saisonnier)

Ou adresser un courrier (+CV) :

Association Epal

Noémie Lelievre

21 rue de Chatillon - 35000 RENNES

A bientôt



# LA VIE ASSOCIATIVE

## LES P'TITS LASSÉENS



L'association accueille les enfants de moins de 3 ans accompagnés de leurs parents ou assistants maternels, dans un espace jeux dont le but est, bien évidemment de s'amuser, mais surtout de créer du lien entre les jeunes enfants, afin de faciliter leur entrée à l'école.

Nous nous rencontrons les mardi et jeudi de 9H30 à 10H30 et/ou de 10H30 à 11H30, à la maison des associations (1 rue Léon Piel).

N'hésitez pas à venir tester ce lieu, également espace de convivialité pour les adultes !

Cotisation annuelle : 10 €

Possibilité d'ouvrir le lieu à d'autres horaires si besoin.



### Pour tout renseignement :

Mélissa Bouffort : 06 26 46 37 83 ou melissa.bouffort@laposte.net - Caroline Thibault : 06 09 56 46 01 ou caro.thib@hotmail.fr ou présentez vous simplement aux horaires indiqués !

## ASSOCIATION SOURIRE MALGACHE



19 rue de la Touchette – 35580 LASSY

Tél : 02 99 42 06 74

souriremalgache@free.fr

www.souriremalgache.org

Comme l'année dernière, l'association Sourire Malgache vous propose une idée cadeau original pour Noël : **une pochette « photos de famille »**. Si ça vous intéresse, il vous suffit de venir en famille à la salle multifonction **le samedi 25 novembre entre 9h et 12h ou entre 14h et 16h** : un photographe professionnel bénévole vous prendra en photo en famille et individuellement. Vous choisirez ensuite, parmi toutes les photos prises, une d'entre elles qui sera tirée en quatre exemplaires 10x15 + un exemplaire 13x18, ce qui constituera votre pochette. Celle-ci sera préparée durant la semaine qui suivra et vous pourrez venir la retirer le samedi suivant, entre 10h et 12h, dans le hall du pôle intergénérationnel.

La pochette sera vendue au prix de 10€. Pour les personnes qui souhaitent qu'on la leur expédie par la poste, le prix sera de 12€. Le règlement se fera obligatoirement à la commande, lors de la séance photo.

Par ailleurs, comme chaque année, nous participons à divers marchés de Noël de la région et nous espérons pouvoir réaliser à nouveau des paquets cadeaux au centre commercial Colombier à Rennes en novembre et décembre. Ces opérations nécessitent la mobilisation de nombreux bénévoles. Alors, si vous avez des disponibilités, n'hésitez pas à nous contacter, nous serions ravis de vous compter parmi nous.

L'association Sourire Malgache  
vous propose une idée cadeaux pour les fêtes

UNE POCHETTE PHOTOS  
DE FAMILLE OU INDIVIDUELLE



**Le samedi 25 novembre 2017**  
à la salle multifonction près de la médiathèque de  
Lassy de 9h à 12h et de 14h à 16h

Un photographe professionnel bénévole  
vous prendra en photos,  
Vous pourrez choisir la pose que vous préférez,  
Elle sera tirée en 4ex 10x15 + 1ex 13x18  
pour 10 euros



Renseignements Sourire Malgache Lassy  
02 99 42 06 74





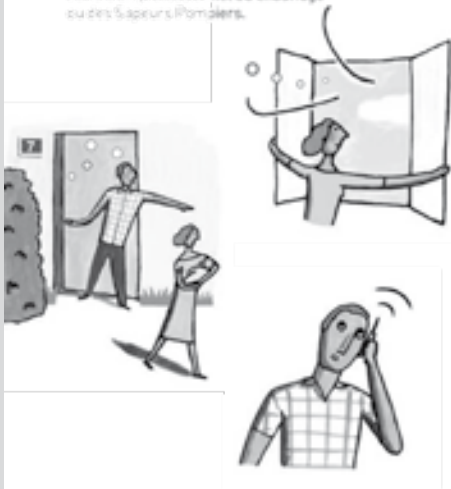
# SANTÉ PUBLIQUE

## Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1. Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2. Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- 3. Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4. Appelez les secours :
  - 112 : Numéro unique d'urgence européen
  - 18 : Sapeurs-Pompiers
  - 15 : Samu
- 5. Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.



## Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- [inpes.sante.fr](http://inpes.sante.fr)
- [prevention-maison.fr](http://prevention-maison.fr)
- [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr)
- [invs.sante.fr](http://invs.sante.fr)
- [developpement-durable.gouv.fr](http://developpement-durable.gouv.fr)



## LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.



## Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un million de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion. C'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol.

### Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion (au bois ou mobiles, le appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- moteurs à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- grilles et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

### Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est incolore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de tête, nausées, fatigue, malaises ou encore paralyse musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

## Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

### Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

### Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours, pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



### Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en appartement : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (suivez-les au mode emploi du fabricant), en particulier les utilisations prohibées en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braserie, etc.

### Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

### Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.

## LE DIABÈTE, UN PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE

### Qu'est-ce que le diabète ?

Le diabète se caractérise par un excès de sucre dans le sang, on appelle cela l'hyperglycémie. Le diabète est une maladie chronique qui survient lorsque le pancréas ne produit pas assez d'insuline (l'hormone qui permet de réguler la concentration de sucre dans le sang) ou lorsque l'organisme n'est pas capable d'utiliser efficacement l'insuline qu'il produit.

Il existe 2 principaux types de diabète :

**DIABÈTE DE TYPE 1**

Le diabète de type 1 touche surtout les enfants, adolescents et jeunes adultes et se caractérise par l'absence de l'insuline, la hormone qui régule le sucre dans le sang. La personne atteinte de diabète de type 1 ne peut donc plus produire l'insuline dont elle a besoin pour vivre.

**DIABÈTE DE TYPE 2**

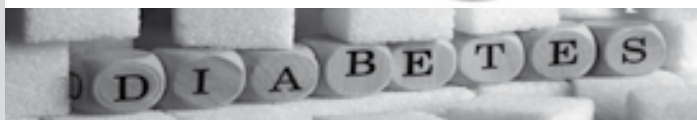
Le diabète de type 2 est la forme la plus fréquente du diabète. Il apparaît généralement chez les personnes de plus de 40 ans. Il se développe de façon silencieuse, insidieuse, progressivement sans être lié à une cause évidente. La maladie est directement liée au surpoids, à l'obésité et à l'existence de diabète dans la famille.

### Comment prévenir l'apparition d'un diabète de type 2 ?

- En mangeant de façon équilibrée :**
  - Commencer la journée par un "petit-déjeuner varié et équilibré"
  - Se nourrir selon ses besoins et à heures régulières sans sauter de repas
  - Équilibrer ses repas avec des aliments variés et limiter les aliments gras
- En pratiquant une activité physique régulière :**
  - Faire au moins 30 minutes d'activité physique par jour
  - Pratiquer la marche à pied à la vitesse et l'escalier à l'occasion

**Avoir une bonne hygiène de vie, aide à diminuer les risques de diabète !**

Boehringer Ingelheim | Lilly



## VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

# 5 BONNES RAISONS de passer à LA VACCINATION contre la grippe

Même en cas de faible épidémie, les risques liés à la grippe restent élevés, surtout chez les personnes fragiles.

L'ANNÉE DERNIÈRE, **77%\*** DES CAS DE GRIPPE admis en réanimation étaient :

**65+ ANS**

DES SENIORS

DES MALADES CHRONIQUES

DES FEMMES ENCEINTES

- LA GRIPPE EST DANGEREUSE**  
Elle peut provoquer des complications graves : pneumonie, aggravation d'une maladie chronique existante, perte d'autonomie... voire des décès.
- LA GRIPPE EST IMPRÉVISIBLE**  
Les virus changent d'une année sur l'autre. On ne peut prévoir l'arrivée de l'épidémie. Alors n'attendez pas pour vous faire vacciner !
- LE VACCIN SAUVE DES VIES**  
Il aide à combattre le virus et réduit le risque de complications graves. C'est le meilleur moyen de se protéger : ainsi, il réduit le risque de décès liés à la grippe de 35% en moyenne chez les 65 ans et plus.
- LE VACCIN EST SANS DANGER**  
Les effets indésirables sont sans gravité : petite fièvre, douleur et rougeur au point d'injection.
- LE VACCIN PROTÈGE VOTRE ENTOURAGE**  
Il réduit le risque de transmission à vos proches.

Document réalisé en collaboration avec le ministère des Affaires sociales et de la Santé, et Santé publique France.

**65 ANS ET + | MALADES CHRONIQUES | FEMMES ENCEINTES**

**POUR ÉVITER L'HOSPITALISATION, PASSEZ À LA VACCINATION.**

#lagrippejedison

PARLEZ-EN AVEC VOTRE MÉDECIN [ameli-sante.fr](http://ameli-sante.fr)

- La campagne 2017 de vaccination contre la grippe saisonnière se déroule du 06 octobre 2017 jusqu'au 31 janvier 2018. Les vaccins antigrippaux trivalents disponibles et pris en charge par l'Assurance Maladie pour la campagne 2017-2018 sont : IMMUGRIP, INFLUVAC, VAXIGRIP. Pour vous protéger consultez votre médecin !

# ÇA S'EST PASSÉ À LASSY

## REPAS DES AINÉS

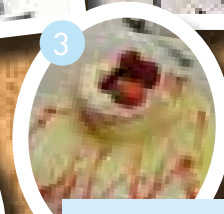
Le Dimanche 1<sup>er</sup> Octobre a eu lieu dans la salle Joseph Legendre le traditionnel repas des aînés. C'est dans la joie et la bonne humeur au rythme des chansons, de l'accordéon et de l'harmonica que les différents mets ont été appréciés. Quelques pas de danses entre chaque plat délicieux ont permis à nos aînés de partager ce moment convivial et festif et de repartir comblés et heureux.



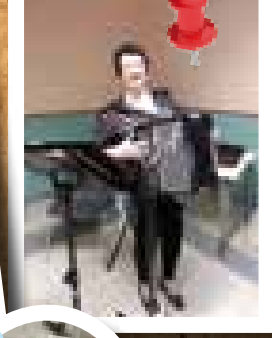
1  
Tout d'abord, un saumon sauce hollandaise et ses petits légumes



2  
suivi de sa viande en sauce accompagnée d'un fagot de haricots verts lardé et son gratin dauphinois



3  
pour finir par un dessert aux couleurs de fruits rouges.



## LE FORUM DES ASSOCIATIONS A EU LIEU LE VENDREDI 8 SEPTEMBRE



Les mercredis d'éveil  
Mercredi 20 décembre

Mercredi 24 janvier

Mercredi 21 février

10 h à 10 h 45 à la médiathèque de Lassay

Comptines

Histoires

Chansons



Inscriptions au tél. 02 99 42 02 87